

Nantes, le 21 janvier 2022

Bureau métropolitain : des nouvelles actions concrètes en faveur de la transition écologique

Le bureau métropolitain réuni aujourd'hui en visioconférence a adopté 26 délibérations. Parmi elles, 3 délibérations illustrent une nouvelle fois l'engagement de Nantes Métropole en faveur de la transition écologique du territoire.

Anticiper les besoins en nouveaux bus

En 2024, le parc de bus sera constitué de 417 bus GNV dont 274 articulés, 6 bus hybrides diesel-électrique, auxquels s'ajoutent 20 E-busway sur la ligne 4. Compte-tenu des besoins de renouvellement pour les 10 ans à venir, les futures acquisitions devront répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires pour évoluer vers un objectif de généralisation progressive du zéro émission.

Les élus métropolitains viennent donc d'approuver le lancement d'un marché pour que Nantes Métropole soit accompagnée par un mandataire concernant l'acquisition de nouveaux bus et l'adaptation des infrastructures de transports collectifs : il s'agira d'une prestation d'un montant maximal de 5 M€ HT.

Les acquisitions de bus elle-mêmes (quantité, types de véhicules et technologiques retenues) feront ensuite l'objet de marchés spécifiques selon le programme et l'enveloppe financière qui seront votés.

Proposer une nouvelle offre pédagogique pour les enfants de Nantes Métropole

Nantes Métropole propose aux communes depuis l'année scolaire 2018-2019 une offre sur 6 thématiques : biodiversité, énergie, eau, mobilité, alimentation et déchets. L'année dernière, plus de 800 animations ont été proposées, pour plus de 9 000 élèves de 350 classes environ, dans 22 communes.

Le marché en cours s'achève à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Nantes Métropole souhaite réaffirmer le besoin en matière de sensibilisation des enfants de la métropole aux enjeux de transition écologique pour les années à venir. Les élus métropolitains ont donc approuvé le lancement d'un marché de coordination et animation de l'offre pédagogique, d'un montant maximum de commande de 2,4 M€ TTC, sur une durée totale de 4 ans.

Poursuivre l'accompagnement de la transition écologique des commerçants par l'association Plein Centre

Nantes Métropole soutient l'association Plein Centre dans ses actions de mobilisation en faveur de la transition écologique des commerçants depuis déjà 3 ans. La convention actuelle arrive à son terme.

Les élus métropolitains ont donc approuvé une nouvelle convention triennale 2022-2024 dont les objectifs principaux visent à mettre en place un accompagnement permanent des commerçants sur les thématiques des transitions écologiques (déchets, énergie, logistique urbaine), à travers des actions de conseils, d'animation et de communication.

L'intérêt de poursuivre un accompagnement financier du volet Transition Écologique des commerces mené par Plein Centre est fort, car certaines des réalisations, concrètes et visibles, conduites ces dernières années à titre expérimental essaient au local et au national, reflet du caractère innovant de

cette mission spécifique de l'association. Nantes Métropole subventionnera cette action à hauteur de 35 570 €.

Le bureau métropolitain en bref

est composé de 64 membres élus par le conseil métropolitain, contre 47 lors du précédent mandat : la présidente, 20 vice-président(e)s et 43 conseillers métropolitains (dont 23 avec délégations). Les 24 maires des communes y siègent, garantissant une plus forte représentation des communes et une gouvernance plus collective. Le bureau métropolitain se réunit tous les deux mois et est amené à voter certaines décisions, en vertu des délégations qui lui sont attribuées par le conseil : aménagements de proximité, subventions inférieures à 300 000 €, etc.